

CONCOURS PHOTO NATURE

Flore, Faune et Paysage 🦋

Thème : Ombres et Lumières dans le Marais

DU 01 JUIN AU 5 JUILLET 2024

Envoyez nous vos photos sur concours-photo@reserve-lavours.com

- Envoi limité à trois photos par participant.
- Les meilleurs clichés seront exposés d'Aout à Octobre sur le sentier sur pilotis de la réserve naturelle du marais de Lavours.
- Les 3 meilleurs clichés seront récompensés.



Réserve Naturelle
MARAIS DE LAVOURS

AIN⁰¹
Le Département

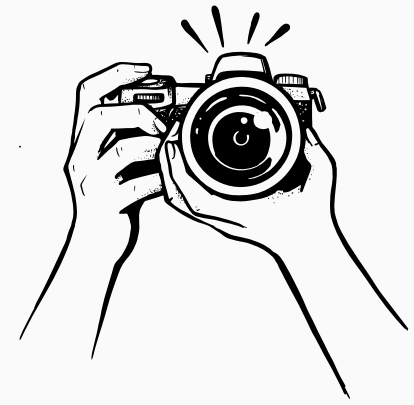

BUGEYSUD
Communauté de communes


**Maison
du marais**
Réserve Naturelle
MARAIS DE LAVOURS

CONCOURS PHOTO NATURE

Flore, Faune et Paysage ✨

Information pratique, et réglementation



1. THÈME DU CONCOURS

Cette année les photos auront pour thème : « Ombres et Lumières ».

Nous laissons libre cours aux inspirations et à l'imagination des participants pour illustrer cette thématique.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous, petits et grands, professionnels ou non. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 01 juin au 5 juillet 2024. Les clichés (3 max. par participant) sont à envoyer à l'adresse suivante : concours-photo@reserve-lavours.com

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les clichés devront être pris sur le sentier sur pilotis, dans la Réserve Naturelle, et devront ainsi être réalisés dans le respect de la réglementation de la Réserve Naturelle (pas d'atteinte à la végétation, pas de dérangement de la faune, pas de piétinement hors sentier etc.). Les participants devront préciser par mail le titre éventuel de leur photo et leur lieu de prise de vue. Le mail devra également indiquer le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du participant. Chaque participant devra, si sa photo est retenue par le jury, fournir son fichier original en format JPG pour un éventuel agrandissement. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la maison du marais. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury de 5 personnes (agents de la Réserve Naturelle et de la Maison du marais) sera constitué pour sélectionner les photographies. Les photographies seront jugées sur trois aspects : la cohérence avec le thème proposé, l'originalité et la technique et l'intérêt artistique. L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public. Les photos générées par IA sont interdites, toutes les photos suspectées d'avoir été générées par IA seront exclues du concours.

6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Les photos les plus réussies seront exposées sur le sentier sur pilotis d'août à octobre 2024. Les auteurs des 3 meilleurs clichés auront pour récompense des petits cadeaux, une boisson gratuite à la maison du marais (pendant les horaires d'ouverture).

Le grand gagnant du concours aura un lot supplémentaire : une animation vacances pour trois personnes (enfant ou adulte) gratuite ! Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 12 juillet 2024.



Réserve Naturelle
MARAIS DE LAVOURS

